



ÉOLIENNES, DANGER : ILS REMETTENT ÇA !

Une enquête publique du 14 octobre au 14 novembre 2013

C'est à n'y rien comprendre !

Alors que la Beauce ligérienne a été exclue des zones favorables à l'énergie éolienne par un arrêté du préfet du 30 juin 2012 et que le permis de construire pour onze éoliennes géantes entre Talcy et Mer a été refusé le 16 août 2012, une enquête publique est ouverte concernant l'autorisation d'exploiter un parc éolien qui n'existe pas encore, situé sur les communes de La Chapelle-Saint-Martin et de Villexanton. La demande est présentée par l'industriel allemand VSB-Énergies-Nouvelles.

Ce qu'il faut craindre

Si, à l'issue de l'enquête publique, le préfet prenait un arrêté d'autorisation d'exploiter, il est évident que la société VSB s'appuierait sur cette décision pour renouveler sa demande de permis de construire. Elle aurait alors toutes les chances de l'obtenir. Cela s'appelle : « *Sortir par la porte pour rentrer par la fenêtre* ».

Ce que l'on peut faire : participer à l'enquête publique !

En effet, une faible participation à cette enquête serait catastrophique. Nous vous invitons tous, habitants de la Petite Beauce ou non, à répondre à l'enquête pour refuser cette autorisation d'exploiter.

L'enquête sera ouverte du 14 octobre au 14 novembre 2013 dans les mairies de **La Chapelle-Saint-Martin** et de **Villexanton**, mais aussi dans onze autres communes, limitrophes ou concernées : **Avaray, Concriers, Courbouzon, La Madeleine-Villefrouin, Maves, Mer, Mulsans, Roches, Sérís, Suèvres et Talcy**.

- Un dossier est mis à disposition du public ainsi qu'un registre où chacun pourra formuler ses observations aux jours d'ouverture des mairies.
- M. Daniel Masson, commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public les jours suivants :
 - lundi 14 octobre de 9 h à 12 h à la mairie de La Chapelle,
 - jeudi 24 octobre de 9 h à 12 h à la mairie de Villexanton,
 - samedi 9 novembre de 9 h à 12 h à la mairie de La Chapelle,
 - jeudi 14 novembre de 14 h à 17 h à la mairie de La Chapelle.
- Vos observations pourront également lui être adressées par courrier dans les mairies de La Chapelle-Saint-Martin 41500, et de Villexanton 41500.

Il est nécessaire d'argumenter son refus en écrivant, par exemple, qu'il faut préserver les éléments paysagers de la Petite Beauce, que les éoliennes seraient en covisibilité avec les châteaux de Talcy et de Ménars, avec les villages historiques de Suèvres et Cour-sur-Loire, avec la chapelle du Villiers, les églises de Mulsans, de La Chapelle et de Villexanton, qu'elles nuisent à la tranquillité et à l'environnement des riverains, qu'elles sont incompatibles avec la zone Natura 2000 et avec la Loire, patrimoine mondial de l'Unesco... On peut rappeler aussi que quatre pétitions ont été signées pour s'opposer au projet, que le préfet a décrété la zone non favorable à l'éolien et qu'il a refusé le permis de construire. Un argumentaire détaillé est proposé sur notre site www.tempeteenbeauce.fr

Et les conseils municipaux ?

Nous invitons les maires et les conseillers municipaux des 13 communes citées plus haut à se prononcer contre cette demande d'exploitation. La question doit faire l'objet d'un vote avant le 30 novembre. Sur un sujet aussi sensible, un vote à bulletins secrets semble s'imposer. Attention : dans l'hypothèse où un conseil municipal ne se prononcerait pas, son avis serait réputé favorable !

MOBILISEZ-VOUS : REFUSEZ LES ÉOLIENNES INDUSTRIELLES

www.tempeteenbeauce.fr

IPNS. Ne pas jeter sur la voie publique